

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 8 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 8 septembre 2025 à 19h00, à la salle communautaire du Club de l'âge d'or Three Stars sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais

Messieurs Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes

2025-09- 211

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements d'août 2025
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer d'août 2025
7. Dépôt des états de revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Projet de regroupement de l'Office Municipal d'Habitation de : Percé, Ste-Thérèse de Gaspé, Grande-Rivière, Port-Daniel-Gascons et Chandler
12. Offre de services professionnels en ingénierie
13. Autorisation de signatures des actes de vente dans le cadre du projet d'alimentation et de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées – secteur Gascons
14. Dépôt du rapport sur la stratégie d'économie d'eau potable
15. Embauche – préposé à l'entretien ménage
16. Carte de crédit VISA – Caisse Populaire Desjardins
17. Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement - sécurisation
18. Demande d'élargissement du chemin à Pierre
19. Programme d'aide à la voirie locale – sous-volet : projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)
20. Frais scolaires pour St-Patrick et Evergreen schools
21. Soumission pour marquage routier
22. Arpo, groupe-conseil - Budget d'honoraires complémentaires
23. Paiement no 2 – ActionProgex
24. Prolongation de travail pour monsieur Francis Jean
25. Affaires nouvelles
26. Période de questions
27. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-212 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-213 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS D'AOÛT 2025

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que pour la période d'août 2025: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #918150 à #918374 au montant de 163 122.95\$, #917117 à #917138 au montant de 15 734.62\$, la liste des prélèvements portant les numéros #902335 à #902383 au montant de 94 537.02\$ et les dépôts directs #2481 à #2522 au montant de 623 522.21\$, le tout pour un grand total de 896 916.80\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2025-09-214 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER D'AOÛT 2025

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer d'août 2025 au montant de 113 675.30\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2025-09-215 7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2025

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses d'août 2025 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Défi Alzheimer 2025 : lettre de remerciement

2025-09-216 9. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Tournoi M15 toutes catégories de Paspébiac : 100\$
- Légion royale canadienne, filiale 064 : 25\$
- Madame Viviane Huard pour la cuisine collective: gratuité de la cuisine du centre multifonctionnel les mardi et mercredis matin du 23 septembre au 25 janvier 2026 : la demande est acceptée
- Club de l'âge d'or de Port-Daniel "La Renaissance"
 - Pour rénovations extérieures du bâtiment : 7 500\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-217 10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Assels et Lepage, avocats : facture reliée aux services professionnels rendus relativement au dossier numéro #1859218 au montant de 1 215\$, avant taxes
- ARPO, groupe-conseil : facture reliée aux honoraires professionnels dans le cadre du projet d'agrandissement du CPE P'tits coquillages" au montant de 7 035\$, avant taxes
- M.J. Brière Inc. : facture reliée à l'achat d'une gratte à neige au montant de 19 500\$, avant taxes (résolution no 2025-03-067)
- Tetra Tech QI Inc. :
 - Facture reliée aux honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection des rues Clemville, Fitzgérald, Dea et le stationnement du CPE au montant de 27 425\$, avant taxes
 - Facture reliée aux honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 30 280.09\$, avant taxes
 - Facture reliée aux honoraires professionnels dans le cadre du projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 5 665.25\$, avant taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2025-09-218 11. PROJET DE REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION : PERCÉ, STE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ, GRANDE-RIVIÈRE, PORT-DANIEL-GASCONS ET CHANDLER

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Percé, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière, l'Office municipal d'habitation de Port-Daniel-Gascons et l'Office municipal d'habitation de Chandler ont présenté aux conseils municipaux de la Ville

de Percé, de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, de la Ville de Grande-Rivière, de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons et de la Ville de Chandler leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office a être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Percé, à l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, à l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière, à l'Office municipal d'habitation de Port-Daniel-Gascons et à l'Office municipal d'habitation de Chandler, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Ville de Percé, de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, de la Ville de Grande-Rivière, de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons et de la Ville de Chandler;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité de Port-Daniel-Gascons d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu;

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Percé, de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, de l'Office municipal d'habitation de Grande-Rivière, de l'Office municipal d'habitation de Port-Daniel-Gascons et de l'Office municipal d'habitation de Chandler.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-219 12. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Tetra Tech QI Inc. pour l'offre de services professionnels en ingénierie dans le cadre d'une étude de capacité résiduelle pour la station d'épuration du secteur Port-Daniel au montant de 27 900\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-220 13. AUTORISATION DE SIGNATURES DES ACTES DE VENTE DANS LE CADRE DU PROJET D'ALIMENTATION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – SECTEUR GASCONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons a entrepris un projet d'alimentation et de distribution d'eau potable ainsi que de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées pour le secteur Gascons;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet requiert l'acquisition de terrains appartenant à divers propriétaires;

CONSIDÉRANT que des ententes sont intervenues entre la Municipalité et les propriétaires concernés relativement à l'acquisition desdits terrains;

CONSIDÉRANT que la notaire Me Chiasson a été mandatée pour le traitement des dossiers afférents à ces acquisitions;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'autoriser certaines personnes à signer, pour et au nom de la Municipalité, les actes de vente et tous documents requis pour la bonne réalisation de ces acquisitions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu;

- D'autoriser le maire et le directeur général greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Port-Daniel–Gascons les actes de vente préparés par Me Chiasson, notaire, ainsi que tout document connexe requis pour donner plein effet aux ententes intervenues avec les propriétaires concernés;

- De confirmer que les sommes convenues pour chacune des acquisitions seront imputées aux postes budgétaires prévus au projet d'alimentation et de distribution d'eau potable, de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées du secteur Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers

14. DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable est présenté et déposé au conseil municipal.

2025-09-221 15. EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QU'un affichage de poste comme préposé à l'entretien ménager a eu lieu;

ATTENDU QUE trois personnes ont fait parvenir leur curriculum vitae et que deux d'entre elles ont été convoqué en entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection, suite à l'entrevue passée et les vérifications d'usage, recommande madame Annie Pellerin pour le poste ci-haut mentionné.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que le conseil municipal, suite à la recommandation du comité de sélection, procède à l'embauche de madame Annie Pellerin comme préposée à l'entretien selon la rémunération et les conditions en vigueur de la convention collective. Madame Lina Anglehart sera inscrite sur la liste de rappel de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-222 16. CARTE DE CRÉDIT VISA – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte d'ajouter une nouvelle carte de crédit VISA au nom de monsieur Yan Ritchie, directeur général avec une limite de 5 000\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-223 17. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT - SÉCURISATION

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. Yan Ritchie, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, à la proposition de madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-224 18. DEMANDE D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN À PIERRE

ATTENDU QUE monsieur Pierre Bossé voudrait sortir son bois par le chemin à Pierre;

ATTENDU QU'une soumission de Dunamis Navigation Inc. a été fournie concernant l'élargissement du chemin à Pierre et que cette dernière s'élève au montant de 4 930.02 \$ (taxes incluses)

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal n'accepte pas la demande de monsieur Pierre Bossé car une telle action ne relève pas de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-225 19. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Sylvie Blais, appuyée par monsieur Denis Langlois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons approuve les dépenses d'un montant de 9 564.21\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-226 20. FRAIS SCOLAIRES POUR ST-PATRICK ET EVERGREEN SCHOOLS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal accepte de déboursier les frais scolaires pour les 3 élèves de St-Patrick et Evergreen Schools au montant de 90\$/chacun pour un montant total de 270\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-227 21. SOUMISSION POUR MARQUAGE ROUTIER

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Multi-lignes de l'Est pour marquage de diverses routes au montant de 19 960.20\$, avant taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-228 22. ARPO, GROUPE-CONSEIL – BUDGET D'HONORAIRES COMPLÉMENTAIRES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Arpo, groupe-conseil pour un budget d'honoraires complémentaires dans le cadre du projet d'agrandissement et réaménagement du bâtiment situé au 423, route Bellevue au montant de 4 335\$ avant taxes pour la préparation des plans et devis complémentaires et 2 510\$, avant taxes pour les activités de surveillance complémentaire des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-229 23. PAIEMENT NO 2 – ACTION PROGEX INC.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal autorise le versement numéro 2 à la firme Action Progex Inc. pour les travaux réalisés dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 2 715 347.20\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-09-230 24. PROLONGATION DE TRAVAIL POUR MONSIEUR FRANCIS JEAN

CONSIDÉRANT QUE la plupart des routes forestières de la municipalité ont été réparées au courant de l'été;

CONSIDÉRANT QU'il reste quelques routes forestières à entretenir;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal autorise le directeur général à prolonger la période de travail de monsieur Francis Jean pour un maximum de trois semaines afin d'élargir les routes forestières qui ne l'ont pas été durant la saison estivale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

25. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle s'est ajoutée à l'ordre du jour.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2025-09-231

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 31.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier